



## En un clic, le patient bruxellois peut désormais lire son dossier médical

Bruxelles, le 22 janvier 2019 – Avoir accès à son dossier médical en un clic de souris, c'est désormais possible en Région bruxelloise. Les patients bruxellois peuvent désormais lire par voie électronique les informations contenues dans leur dossier médical. Seule condition : être inscrit au Réseau Santé Bruxellois.

*« Offrir aux Bruxellois la possibilité d'accéder en ligne à ses données médicales, c'est lui permettre de devenir co-pilote de sa santé. Aujourd'hui, nous ne voulons plus seulement subir un traitement, nous souhaitons jouer un rôle actif dans notre santé. C'est à cela que doit servir cette avancée technologique »,* explique Didier Gosuin, Ministre bruxellois de la Santé.

Actuellement, 737.527 Bruxellois sont inscrits au Réseau Santé Bruxellois, soit 60% de la population bruxelloise. En 2014, ils étaient 60.000. Sous cette législature, le Réseau Santé Bruxellois a connu une formidable évolution : les inscriptions ont été multipliées par 10 en 4 ans.

### Comment ça marche ?

Tous les Bruxellois inscrits au Réseau Santé Bruxellois ont désormais accès à un résumé de leurs données médicales. En pratique, il leur suffit de surfer sur [www.reseausantebruxellois.be](http://www.reseausantebruxellois.be). Une fois connecté, le patient peut accéder, de manière complètement sécurisée, à des résumés médicaux publiés par les médecins généralistes. Rapidement, le citoyen pourra également accéder à des informations publiées par les hôpitaux.

La publication de document est donc primordiale si on veut mieux responsabiliser le patient dans sa prise en charge. Sur les 1500 médecins généralistes que compte notre Région, 908 ont effectué plus d'une publication de documents sur le Réseau. Et 415 ont dépassé les 100 publications pour l'année 2018. Aux médecins donc de continuer à jouer le jeu.

*« L'actualité ne cesse de nous le rappeler : le citoyen désire une participation de plus en plus active pour prendre son avenir en main. C'est aussi le cas dans le domaine de la Santé. En lui permettant d'avoir accès en ligne à ses données médicales, de manière complètement sécurisée, nous faisons de lui l'acteur de sa santé »,* conclut Didier Gosuin.